

ARRETE N°UCA-2017-394

PORTANT RECEVABILITE DES LISTES DE CANDIDATURES ET CANDIDATURES AUX ELECTIONS DU 12 DECEMBRE 2017
EN VUE DU RENOUELEMENT DES CONSEILS DE COMPOSANTES DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.713-1 et suivants ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.719-1, L.719-2 et D.719-1 à D.719-40 ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2017-315-2 du 13 octobre 2017 fixant, pour l'année universitaire 2017-2018, la composition de la commission de contrôle des opérations électorales de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté UCA-2017-357 portant organisation des élections concernant la composition des conseils de composantes de l'Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Clermont Auvergne en date du 29 novembre 2017 sur la recevabilité des listes de candidatures et candidatures au scrutin du 12 décembre 2017 ;

ARRETE

Après vérification de l'éligibilité des candidats, les listes de candidatures et candidatures remplissant les conditions de recevabilité pour le renouvellement des conseils de composantes de l'Université Clermont Auvergne, classées par ordre de tirage au sort, sont :

Article 1 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'Université Clermont Auvergne la liste de candidatures suivantes :

Collège USAGERS

Nom de la liste : Ensemble, pour une ESPE de qualité

1. Armand REVEL
2. Florence BOYER
3. Stéphane COLLIN
4. Séverine BEGUIN
5. Ludovic GIGANT
6. Mathilde DEFOND

Article 2 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Clermont-Ferrand de l'Université Clermont Auvergne les listes de candidatures suivantes :

Collège USAGERS

Nom de la liste : Avenir des étudiants de l'IUT

1. Emeline PAL
2. Serafin NOVAIS
3. Garance LE GUERROUE
4. Romaric LAURENT
5. Luce-Flour AV
6. Maël RAMILLIEN
7. Léa DEMARCHI
8. Lucas ROBIN
9. Marion NICOT
10. Antoine PRÉAU
11. Alyssia CHAPUT
12. Hugo VAZEILLES
13. Anne-Lise OVIEDO
14. Loris LEGEAY
15. Mathilde DOMAISON
16. Quentin CLUSE

Nom de la liste : La voix des étudiants, la voie de la réussite

1. Timothé ROUZÉ
2. Chloé BAUDIN
3. Floran CHAZELAS
4. Juliette CONSEILLON
5. Maxime MEDYNSKA
6. Léane SEGUIN
7. Corentin COUSSE
8. Mélina PAUTRAT
9. Tim RENUCCI
10. Mathilde TOURNIE
11. Michaël FROQUET
12. Aline HAETTY
13. Raphaël CHARTIER
14. Julie ALLARD
15. Nicolas CHATAL
16. Lucie CHARLES

Article 3 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l'UFR École de Droit de l'Université Clermont Auvergne les candidatures suivantes (élections partielles) :

Collège A

Evan RASCHEL

Collège BIATSS

Claudie CAMUS

Article 4 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l’UFR École Universitaire de Management – IAE Auvergne (EUM-IAE) de l’Université Clermont Auvergne la candidature suivante (élections partielles) :

Collège A Sylvain MARSAT
--

Article 5 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l’UFR de Biologie de l’Université Clermont Auvergne la liste de candidatures suivante (élections partielles) :

Collège USAGERS Nom de la liste : / 1. Éléonore BLONDET 2. Rémi JUSSIAN 3. Alice GILBERT 4. Corentin LABLEE 5. Juliette GILBERT

Article 6 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l’UFR de Chimie de l’Université Clermont Auvergne la liste de candidatures suivante (élections partielles) :

Collège USAGERS ABSENCE DE CANDIDATURE

Article 7 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l’UFR École Universitaire de Physique et Ingénierie (EUPI) de l’Université Clermont Auvergne la liste de candidatures suivantes (élections partielles) :

Collège USAGERS Nom de la liste : UNEF et associations étudiantes 1. Larbi BELLOUCHE 2. Thileli AMEDJKANE 3. Gabriel ESPOSITO 4. Samira SEDDIKI
--

Article 8 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de Polytech Clermont-Ferrand de l’Université Clermont Auvergne la candidature suivante (élections partielles) :

Liste des candidats
Collège BIATSS Laura PELLISSIER

Article 9 – Sont déclarées recevables pour les élections au Conseil de composante de l’UFR de Langues, Cultures et Communication (LCC) de l’Université Clermont Auvergne la candidature suivante :

Liste des candidats
Collège BIATSS
ABSENCE DE CANDIDATURE

Article 10 – Dispositions diverses

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage dans les locaux des composantes de l’UCA et sur l’intranet du site de l’Université (<http://creation-uca.fr/la-future-universite/elections-uca/>).

Le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 novembre 2017.

Pour le Président de l’Université
Clermont Auvergne, et par délégation,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Guinaldo', is written over a horizontal line.

Olivier GUINALDO,
Vice-Président du Conseil d’Administration

- Transmis au contrôle de légalité le : **29 NOV. 2017**

- Publié le :

29 NOV. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.